

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 10/12/2024 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

A. Bard-Lavigne, conseillère

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique sénior

Absents / absentes

R. Arseneau, conseiller

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Monsieur le Maire a déclaré un conflit d'intérêts au point 3. **Aéroport régional de Bathurst**. On invite le maire suppléant Jean Guy Grant à prendre la place du maire alors qu'il quitte la salle.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. AÉROPORT RÉGIONAL DE BATHURST

Le conseiller Doucet informe ses collègues de travail que lors de la réunion publique de la CSR tenue le 4 décembre dernier, la demande de l'Aéroport régional de Bathurst pour une étude d'impact socio-économique d'une somme de 10 390 \$ a été refusée. Seuls le maire de Belledune Paul Arsenaud et le conseiller Doucet de Belle-Baie ont voté en faveur de la contribution.

Les membres du conseil sont d'accord avec la recommandation du conseiller Doucet que la municipalité paie les coûts associés à l'étude. On en fera la proposition lors de la réunion ordinaire prévue le 17 décembre prochain.

4. PROPOSITION - COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLE-BAIE 2025-2026

Le document portant sur l'attribution des comités au sein de la municipalité de Belle-Baie a été distribué aux membres du conseil municipal. Les choix des élus ont été respectés toutefois, le directeur général a pris l'initiative d'ajouter le conseiller Olivier sur le comité de surveillance financière et la conseillère Noël sur le comité des ressources humaines en raison de leur intérêt d'y siéger. À l'heure actuelle, il y a des vacances au sein des comités suivants : Écomarché, Bassins versants, Communauté francophone accueillante (CFA) et Politique culturelle.

Le conseiller Frenette indique qu'il va continuer à siéger au comité de la politique culturelle. Il accepte également de siéger au comité CFA avec le conseiller Dilhac. Pour sa part, la conseillère Bard-Lavigne va continuer de siéger au comité de l'Écomarché. La conseillère Larivière accepte également de continuer à siéger au comité des Bassins versants.

Le directeur général fait également remarquer la création du nouveau comité transitoire de l'agrandissement du territoire de la police. Le comité est formé des élus suivants : Marie Larivière, Joël Olivier et Jean Guy Grant.

La conseillère Noël informe ses collègues que le CEJ souhaite revisiter l'approche utilisée afin d'inciter les jeunes à faire partie du comité. Une proposition sera présentée aux élus dans les semaines à venir.

À sa demande, le conseiller Olivier va également siéger au comité du plan d'aménagement municipal.

5. CHOIX DU MAIRE SUPPLÉANT

La conseillère Larivière retire son nom comme choix au poste de maire suppléant. Elle donne son appui au conseiller Olivier qui a également donné son nom pour remplir les fonctions du poste.

Avant de procéder à la nomination du conseiller Olivier, le Maire demande à trois reprises s'il y a d'autres candidats intéressés par le poste de maire suppléant.

Aucune candidature n'est reçue et le conseiller Olivier est élu au rôle de maire suppléant.

6. COMITÉ D'APPEL – LIEUX DANGEREUX OU INESTHÉTIQUES

Le directeur général demande de nommer, par voie de résolution, lors de la réunion publique du mois de février prochain, les cinq membres du comité d'appel en lien avec les lieux dangereux ou inesthétiques. Il explique aux élus que les profils recherchés sont comme suit : avocats, ingénieurs, agents immobiliers, architecte, citoyen impliqué dans le domaine, etc.

Les élus sont invités à partager le nom de potentiels candidats pour la séance de travail prévue en janvier 2025.


7. RÉATTRIBUTION DES PLACES

Monsieur le Maire demande l'intérêt des élus à changer de place comme il en est le cas dans d'autres municipalités.

Quoique le conseiller Dilhac trouve l'initiative intéressante, il préfère garder la même place pour le moment. La balance du conseil partage l'opinion de ce dernier.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

X 
Danica Boudreau
Greffière adjointe